

situation financière était mauvaise. L'éditorial paru l'autre jour dans le *Star* de Toronto rend compte des intentions du gouvernement travailliste à l'égard de la main-d'œuvre britannique. L'article auquel je fais allusion s'intitule «*Labour government cracks down on labour*» et signale qu'il y aura maintenant une période de ralentissement de 28 jours. Il mentionne également d'autres mesures de restriction que le Nouveau parti démocratique qualifierait certainement d'anti-ouvrières. La doctrine des grands partis n'est peut-être pas la meilleure du monde, mais elle est cependant meilleure que celle du Nouveau parti démocratique.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre me permet-il une question?

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): Je dois informer la Chambre que le temps du ministre vient d'expirer. La Chambre consent-elle à cette question à l'unanimité?

• (5.30 p.m.)

Des voix: Oui.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'espère avoir le temps de poser une brève question; je m'aperçois que le ministre a surtout mentionné des chiffres et des pourcentages assez considérables. Avant de se rasseoir, il pourrait peut-être commenter la situation qui menace toujours des personnes qui relèvent de lui, c'est-à-dire des employés de la Commission d'assurance-chômage qui ont été prévenus qu'ils perdraient leur emploi. En particulier, le ministre nous expliquerait-il pourquoi, alors qu'il n'y a que 50 personnes au pays qui doivent être congédiées, 14 d'entre elles sont au Manitoba? D'ordinaire, on ne nous fait pas la part aussi belle.

L'hon. M. Mackasey: Le chômage dans l'Ouest est aujourd'hui bien moins grave que lorsque Tommy Douglas dirigeait les socialistes en Saskatchewan. (*Applaudissements*)

Il faut maintenant moins de bureaux d'assurance-chômage dans cette région. Toutefois, il y a autre chose, malheureusement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je suis sûr que le ministre peut me donner une réponse.

L'hon. M. Mackasey: Oui; elle est longue et détaillée. Je prévoyais qu'elle me serait posée et je peux vous en donner lecture si vous le voulez. Nous sommes fiers de ce fait. Nous sommes fiers du fait qu'une mise à pied éventuelle de 800 personnes sera réduite à moins

de 50. J'ignore—tout comme le député peut-être—où se trouvent au Manitoba les 14 personnes congédiées. Toutefois, je suis certain qu'il a obtenu ces renseignements en toute bonne foi.

La Commission d'assurance-chômage m'a fait savoir que les personnes licenciées seront averties officiellement le 28 février, c'est-à-dire dans un mois d'ici. Je ne peux guère dire où ces personnes se trouvent. Il y a trois choix. Les employés de la Commission d'assurance-chômage qui seront congédiés recevront un avis de 6 mois, tandis qu'un fonctionnaire de l'État ne reçoit qu'un avis de 3 mois. C'est ce qui arrivera.

La Commission d'assurance-chômage a décidé d'accorder un avis de 6 mois à compter du 28 février 1968 à tout le personnel en surplus, soumis à une notation rationnelle en vertu de la loi sur l'emploi dans la fonction publique et qui n'aurait pas encore obtenu un autre emploi. Le député comprendra que cela donne aux personnes en cause une occasion supplémentaire de trouver un emploi, une fois qu'elles auront subi cette classification. J'espère que dans cet intervalle de 6 mois, les 35 employés auront réussi à trouver un autre emploi. Je suis sûr qu'au cours des six prochains mois, le marché de l'emploi sera assez soutenu pour les absorber tous.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Quand quelqu'un est fonctionnaire depuis 25 ou 30 ans, est-ce plus facile de devenir chômeur après six mois ou trois mois de préavis?

L'hon. M. Mackasey: Nous pouvons en discuter toute la journée. Si l'honorable député me citait le cas précis d'un employé de la Commission d'assurance-chômage qui, après 25 ans, était sur le point d'être congédié, je veillerais personnellement à ce que cela ne se produise pas.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je le ferai.

M. Cliff Downey (Battle River): J'ai l'intention, aujourd'hui...

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A l'ordre, je vous prie.

[Français]

M. Henri Latulippe (Compton): J'aimerais poser une question à l'honorable ministre, monsieur l'Orateur.

Une voix: Non!

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A l'ordre. L'honorable député de Compton (M. Latulippe) voudrait poser une question, mais